

# L'ELAN DE VILLY

**N° 22**

*La Tourelle, "Symbole" de Villy-Bocage  
résiste difficilement à l'épreuve du temps !  
(lire en page 15)*



**MARS 2015**

MAIRIE de VILLY-BOCAGE  
Le Bourg  
14310 - VILLY-BOCAGE

Tél : 02 31 77 01 66  
Email : [mairie-villy-bocage@wanadoo.fr](mailto:mairie-villy-bocage@wanadoo.fr)

©YA

MAIRIE  
14310 - VILLY BOCAGE  
Tél : 02 31 77 01 66  
Mail : marie-villy-bocage@wanadoo.fr

## Maire : Norbert LESAGE

Pays : France  
Région : Basse Normandie  
Département : Calvados  
Arrondissement : Caen  
Canton : Villers Bocage

Code Postal : 14310  
INTER COM : Villers Bocage  
Superficie : 11,40 km<sup>2</sup>  
25 Km de Caen et 240 Km de PARIS  
Code INSEE : 14760

Latitude : 49°05'46° Nord  
Longitude : 0°38'29° Ouest  
Altitude : 68 m -217 m  
Population : 801 Habitants (2014)  
Densité / km<sup>2</sup> : 70 habitants / km<sup>2</sup>



## SOMMAIRE

|   |                                                     |                |
|---|-----------------------------------------------------|----------------|
| ☐ | <b>Couverture et Sommaire</b>                       | <b>page 1</b>  |
| ☐ | <b>Mot du Maire</b>                                 | <b>page 3</b>  |
| ☐ | <b>Procès-verbaux réunions du Conseil Municipal</b> | <b>page 4</b>  |
| ☐ | <b>Les Symboles Républicains</b>                    | <b>page 10</b> |
| ☐ | <b>Informations Municipales</b>                     | <b>page 12</b> |
| ☐ | <b>Dénominations des rues</b>                       | <b>page 13</b> |
| ☐ | <b>Désenclavement Terres Agricoles</b>              | <b>page 14</b> |
| ☐ | <b>La Tourelle à l'Epreuve du Temps</b>             | <b>page 15</b> |
| ☐ | <b>La Sellerie de Villers</b>                       | <b>page 16</b> |
| ☐ | <b>Infos Scolaires</b>                              | <b>page 17</b> |
| ☐ | <b>Infos Associatives</b>                           | <b>page 19</b> |
| ☐ | <b>Villy Village</b>                                |                |
| ☐ | <b>Les Lucioles</b>                                 |                |
| ☐ | <b>Relais Paroissial</b>                            |                |
| ☐ | <b>UNC Anciens Combattants</b>                      |                |
| ☐ | <b>Troupe Tonton Marcel</b>                         |                |
| ☐ | <b>Centre de Secours SDIS</b>                       | <b>page 24</b> |
| ☐ | <b>Détecteurs de fumée</b>                          | <b>page 25</b> |
| ☐ | <b>Mélimélodon</b>                                  | <b>page 25</b> |
| ☐ | <b>Assainissement</b>                               | <b>page 26</b> |
| ☐ | <b>Dates à retenir</b>                              | <b>page 27</b> |
| ☐ | <b>Numéros et Horaires utiles</b>                   | <b>page 28</b> |

## Le Mot du Maire



Mesdames, Messieurs,

Il y a un an, vous nous renouveliez votre confiance, nous permettant ainsi de poursuivre les actions engagées afin de servir au mieux les intérêts de la commune et de ses habitants.

Un an, c'est aussi le moment de faire le point sur des actions récentes que nous avons menées ou qui sont en cours de réalisation.

Où en sommes-nous ? :

### Vie scolaire :

- Le contrat « TAP » (Temps Activités Périscolaires) signé en partenariat avec Familles Rurales fait l'unanimité tant auprès des enfants, des animateurs, des enseignants que des parents.

### Environnement / Urbanisme :

- Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) ne progresse pas aussi vite que nous le souhaiterions. Sa mise en place, complexe, nous oblige à passer par des étapes incontournables, telles que la réflexion sur l'assainissement et les modes de traitement des rejets (sur ce point la commune de Villers-Bocage a été approchée pour savoir si elle serait en mesure de recevoir les rejets du bourg de Villy-Bocage sur sa station d'épuration).

### Vie Sociale et Culturelle :

- Etude en cours pour l'aménagement d'un espace culturel près de la Salle des Fêtes (par réhabilitation du local dit "Salle des Habits" principalement utilisé par la troupe TTM)

- Dénomination des rues et numérotation des habitations (rapidité d'intervention des secours, distribution postale....) Des devis ont été demandés, le projet est quasiment bouclé. 316 plaques "numéro habitation" et 68 plaques "nom de rue" seront installées.

- Le terrain multisports sera finalisé prochainement (en fonction de la météo) par la pose de la pelouse synthétique, et la réalisation de la piste de course à pied (2 couloirs) autour du terrain. Pour son inauguration, nous envisageons d'organiser, le **13/06/2015**, une journée avec repas champêtre, animation sportive, à laquelle participeront les élèves de l'école et, si possible, les sapeurs pompiers ainsi que toutes personnes intéressées.

Il reste encore de nombreux projets à réaliser. Cependant, les mois à venir ne seront pas faciles pour les communes du fait de la conjoncture et de la diminution des aides de l'Etat.

En attendant, ne nous laissons pas envahir par la morosité, fourbissons nos drakkars et allons de l'avant....

Votre Dévoué,  
N. LESAGE

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL du 22 Décembre 2014

L'an Deux mille quatorze, le Lundi 22 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LESAGE Norbert, Maire.

### Présents :

Mrs Norbert LESAGE - Arnaud CONDE - Eric BAYEUX - Daniel JOLY - - Gilbert LUBIN - Alain MEILLON - Stéphane BARETTE - Jacques VERTES

Mmes Corinne FORVEILLE - Mélanie LECOUTURIER - Nathalie JARDIN

### Absents excusés :

- Samuel BEAUREPAIRE donnant pouvoir à Eric BAYEUX

- Catherine MARIE donnant pouvoir à Stéphane BARETTE

### Absents excusés :

- Isabelle MIALDEA

- Omar TOUZANI

**Elu secrétaire :** MEILLON Alain

### 2014-13-01 : DECISION MODIFICATIVE N° 08/2014 :

Vu le Budget Primitif adopté le 29/04/2014.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative N° 08/2014 et détaillés ci-dessous :

#### Fonctionnement :

6534 : Cotisations de Sécurité Sociale = + 600.00 Euros

022 : Dépenses Imprévues = - 600.00 Euros

(Reste à dépenses imprévues = 10 000.00€ - 70.00 € (DM 1) - 3 531.00€ (DM 3) - 1 000.00 € (DM 7) - 600.00 Euros (DM 8) = 4 799.00 Euros.

### 2014-13-02 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BUS PAR LE SYNDICAT SCOLAIRE :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénoncer la convention mise en place le 1/09/2014 qui nous liait au syndicat du collège de Villers-Bocage, pour signer rétroactivement à la date du 01/09/2014, avec VBI une convention de prise en charge financière du transport des enfants des écoles vers les accueils de loisirs sans hébergement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

### 2014-13-03 : CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDE ASSAINISSEMENT DANS LE CADRE DU PLU :

Monsieur le Maire, soumet au Conseil Municipal les trois devis reçus des Entreprises suivantes :

- Sté SA2E pour 2050.00 € HT

- SOGETI pour 1300.00 € HT

- SAFEGE pour 1770.00 € HT

Après étude des différentes propositions des entreprises ci-dessus nommées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 10 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention, d'autoriser Monsieur le Maire à traiter avec l'entreprise SOGETI pour un coût de 1300 € HT.

### 2014-13-04 : DECISION MODIFICATIVE N° 09/2014 :

Vu le Budget Primitif adopté le 29/04/2014.

Vu la délibération N° 2014-13-04,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative N° 09/2014 et détaillés ci-dessous :

#### Investissement :

2151 Réseaux de voirie = - 1600 €

2031 Etude Assainissement = + 1600 €



## **2014-13-05 : CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDE POUR LE LOCAL CULTUREL :**

Tous les devis n'ayant pas été réceptionnés, cette question est reportée à la prochaine réunion de Conseil.

## **2014-13-06 : REMBOURSEMENT CHEQUE EDF:**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire encaisser le chèque de 293.75 € reçu en remboursement d'un trop payé sur factures EDF

## **2014-13-07 : ETUDE ENVIRONNEMENTALE DANS LE CADRE DU PLU:**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le devis émis par PACT daté du 29/11/2014 relatif à l'Etude Environnementale dans le cadre de notre PLU pour un montant de 2485 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, demande à M. le Maire d'ouvrir cette étude à la concurrence, et par conséquent de surseoir à décision.

## **2014-13-08 : DECISION MODIFICATIVE N° 10/2014 :**

Vu la délibération N° 2014-13-07 concernant l'étude environnementale dans le cadre du PLU,

Vu le Budget Primitif adopté le 29/04/2014.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative N° 10/2014 et détaillés ci-dessous :

### **Fonctionnement :**

|                                   |                    |
|-----------------------------------|--------------------|
| 202 : Frais d'Etudes, Elaboration | = + 2 485.00 Euros |
| 2312 : Terrains                   | = - 2 244.00 Euros |
| 21311 : Hôtel de Ville            | = -241.00 Euros    |

## **2014-13-12 : DENOMINATION DES VOIES ET NUMEROTATION DES HABITATIONS :**

Après discussions et avis positif du SDIS (Centre de Secours de Villy-Bocage), le Conseil Municipal a validé la dénomination des rues et routes de la commune. Toutes ces informations seront transmises dans un second temps au Centre de Distribution de la Poste.

## **2014-13-13: ASSURANCES :**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant de la Compagnie d'assurance relatif à la modification du contrat d'assurance.

## **2014-13-14 : RESTAURATION VITRAUX :**

En l'absence de réponse de toutes les entreprises consultées, la délibération est reportée à une réunion ultérieure.

## **2014-13-15 : TERRAIN MULTI-SPORT :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à régler la facture n° 0000000762 du 06/11/2014 de la Sté STP pour un montant de 3484.82 € TTC, relative au renforcement du plateau de la plate-forme du terrain multi-sport.

## **2014-13-16 : MISE EN PLACE D'UN CONTAINER TEXTILE**

M. le Maire propose au Conseil l'implantation à titre gracieux, en partenariat avec la "BACER" (*Bourse d'Aide aux Chômeurs par l'Environnement et la Récupération*), d'un container de récupération des Textiles (Collecte de dons de vêtements et accessoires).

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer l'accord de partenariat avec la BACER pour la mise en place de ce projet.

Le container sera implanté sur la zone de collecte sélective déjà existante.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.



## REUNION CONSEIL MUNICIPAL Du 26 Janvier 2015

L'an Deux mille quinze, le Lundi 26 Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LESAGE Norbert, Maire.

### Présents :

Mrs Norbert LESAGE - Arnaud CONDE - Eric BAYEUX - Daniel JOLY - Gilbert LUBIN - Alain MEILLON - Stéphane BARETTE -  
Mmes Corinne FORVEILLE - Mélanie LECOUTURIER - Nathalie JARDIN - Catherine MARIE - Isabelle MIALDEA

### Absents excusés :

- Samuel BEAUREPAIRE  
- Omar TOUZANI donnant pouvoir à Alain MEILLON  
- Jacques VERTES

**Elu secrétaire :** Alain MEILLON

### 2015-01-01 : ETUDE PROJET MUTUALISATION :

Sur invitation de M. le Maire, M. Bailleul, chargé de mission au sein de VBI, retrace le contexte qui a abouti à la présente consultation des communes. Cette étude a pour but de regrouper les points convergents auprès des 27 communes de Villers Bocage Intercom afin de prévoir la mutualisation, mais également de recenser les points divergents pour voir dans quelle mesure, après négociation, il est possible de transformer des points divergents en points convergents. M. Bailleul précise que chaque conseiller municipal a reçu un document d'aide à la réflexion comportant, entre autres, une série de 68 questions et un tableau à compléter portant sur 4 thèmes :

- 1°- Vers un projet de territoire (notamment dans le cadre du regroupement des intercommunalités de Villers Bocage, Aunay sur Odon et Caumont l'Eventé)
- 2°- Service public de qualité ;
- 3°- Mutualiser/Externaliser ;
- 4°- Autres suggestions, réflexions, questions. Il précise enfin qu'il faut envisager le point de vue du citoyen pour répondre à cette étude.

Par la suite, au niveau de Villers Bocage Intercom, les 27 questionnaires seront analysés pour regrouper les idées communes. C'est sur ce projet que les 27 communes auront à se déterminer.

Après son exposé, M. le Maire remercie M. Bailleul de son intervention et des précisions apportées aux questions posées par le Conseil et le libère.

Un groupe de travail ayant déjà étudié le questionnaire avec la rédaction d'une synthèse partielle, il est convenu que cette synthèse sera adressée à chaque conseiller pour la valider ou y apporter ses remarques. A la suite de quoi la synthèse éventuellement modifiée sera transmise à VBI pour le 30 Janvier, délai de rigueur. Quant aux 4 grands thèmes, ils n'ont pas été suffisamment discutés pour en tirer une synthèse exploitable.

### 2015-01-02 : CHOIX ENTREPRISE TRAVAUX VOIRIE :

Monsieur le Maire présente au Conseil divers devis pour la création du prolongement de la rue du Jardin Thomas (Caserne des Pompiers), destinée à désenclaver la parcelle "B 413" rendue inaccessible à la suite de l'acquisition par la commune de la parcelle "B 806" sur laquelle un projet d'urbanisation verra le jour quand le PLU sera effectif.

- 17377.94 € SARL PIOCHE AUBREE
- 11164.20 € GRENTE S.A.
- 10370.40 € SCELLES Gilbert TP

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à 12 voix pour et 1 voix contre de retenir l'entreprise Scelles Gilbert TP, et autorise M. le Maire à signer le devis correspondant.

### 2015-01-03 : CHOIX ARCHITECTE BATIMENT CULTUREL :

Monsieur le Maire propose de choisir un architecte pour l'étude de la réhabilitation de la « Salle des Habits » en vue de sa transformation en salle culturelle :

- PACT (M. Lemarchand) 1920.00 € TTC
- DALIGAULT 3552.00 € TTC
- OLLITRAULT Yannick 3600 € TTC

Le conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir la proposition PACT et autorise M. le Maire à prendre les dispositions nécessaires à cet effet, étant précisé qu'une rencontre sera organisée, dès que possible, entre l'architecte, les principaux futurs utilisateurs de ce local et les représentants du conseil (commission Patrimoine et Bâtiments communaux) afin de préciser les grandes lignes de ce projet préalablement à toute esquisse. .

#### **2015-01-04 : CHOIX ENTREPRISE VITRAUX DE L'EGLISE :**

Monsieur le Maire présente les différents devis reçus pour la réfection des vitraux de l'église, qui ont subi quelques dégâts lors d'une récente tempête:

- Atelier du VITRAIL à Langrunes sur Mer  $2208.80 + 2256.00 = 4464.80$  €
- Atelier GOUTY  $2008.80 + 7097.76 = 9106.56$  €
- Atelier du VITRAIL à Trévières  $1050.31 + 2216.28 = 3266.59$  €

Le conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir les Ateliers du VITRAIL à Trévières et autorise M. le Maire à passer commande étant précisé qu'une partie des réparations fera l'objet d'un remboursement par notre compagnie d'assurances

#### **2015-01-05 : CHAUFFE-EAU SALLE DES FETES :**

Monsieur le Maire propose de faire procéder au remplacement du Chauffe Eau de la salle des fêtes. A cette fin, il présente les devis suivants :

- Devis 1317.60 € FONTAINE SERVICE
- Devis 1295.04 € GALLIER LAURENT

Le Conseil décide à l'unanimité de retenir l'entreprise FONTAINE SERVICE pour la réalisation de ces travaux, et autorise M. le Maire à passer commande.

#### **2015-01-06 : TRAVAUX SALLE DES FETES :**

Monsieur le Maire propose de faire procéder à l'isolation par l'extérieur du mur pignon de la salle des fêtes en vue de supprimer les problèmes d'humidité par la pose d'isolant et de clin. Le conseil accepte à l'unanimité de faire réaliser, par les agents communaux, les travaux envisagés une fois les matériaux achetés. Il sera également procédé au remplacement d'une partie de la faïence murale intérieure, détachée du mur en raison de l'humidité

#### **2015-01-07 : INDEMNITE PERCEPTEUR, NOUVELLE NOMINATION :**

Monsieur le Maire propose :

- Vu l'article 97 de la Loi n°82.213 de Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.
- Vu le Décret N°82.979 du 19 Novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.
- Vu l'arrêté Interministériel du 16 Décembre 1983 publié au Journal Officiel du 17 Décembre 1983, fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux.
- Vu l'arrêté Interministériel du 16 Septembre 1983 publié au Journal Officiel du 27 Septembre 1993, fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de confection de budget aux receveurs des communes et des établissements publics locaux.

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 Novembre 1983
- de prendre acte de l'acceptation du Receveur Municipal et de lui accorder l'indemnité de Conseil et de confection de budget.
- que ces indemnités seront calculées selon les bases définies à l'article 4 de l'Arrêté Interministériel du 16 Décembre 1983 et à l'article 1er de l'Arrêté Interministériel du 16 Septembre 1983; et qu'elles seront attribuées à Madame Monique RIEU, Receveur Municipal, à compter du 01 Janvier 2015 à la Trésorerie de Villers Bocage.

## **2015-01-08 : ETUDE ENVIRONNEMENTALE :**

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la dernière réunion, il a été décidé de consulter un autre bureau d'études pour la réalisation de l'étude environnementale, obligatoire dans le cadre du PLU. Les documents présentés pour l'étude ne comportant pas tous les renseignements souhaités, le conseil propose de reporter sa décision à une date ultérieure.

## **2015-01-09 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L' AGENCE DE L'EAU :**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour le financement de l'étude confiée au bureau SOGETI, conformément à la délibération du 22/12/2014, n° 2014-13-03 : CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDE ASSAINISSEMENT DANS LE CADRE DU PLU.

## **2015-01-10 : PROLONGATION DU CONTRAT CAE/ CUI ?**

M. le Maire informe le Conseil qu'il a, en accord avec Pôle Emploi, prolongé d'un an le contrat en cours pour permettre à une personne de se former dans le domaine de l'entretien en général et des espaces verts en particulier.

## **2015-01-11 : NOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES**

La numérotation des maisons est pratiquement achevée de même que le recensement du nombre de panneaux de rues, supports, attaches. Une consultation auprès de fournisseurs spécialisés va être lancée afin de chiffrer ce projet et l'intégrer au budget 2015.

Pour des raisons pratiques, l'impasse de Monts s'appellera Impasse des Chênes et une nouvelle impasse a été nommée : l'impasse des Epis.

Une réunion publique sera organisée afin que l'ensemble de la population soit informée des modifications qui concerneront chaque habitant en termes de nouvelle adresse.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Projet de site internet de la commune : Des devis sont en cours

Vêtements de travail pour les agents du service technique : - Une proposition comportant un système de rotation de vêtements avec blanchissage hebdomadaire a été abandonnée, jugée trop coûteuse pour les finances de la commune.

Un autre projet d'achat groupé pour les 3 agents concernés est en cours d'étude.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits. La séance est levée à 24 heures



## **REUNION CONSEIL MUNICIPAL Du 27 février 2015**

L'an Deux mille quinze, le Vendredi 27 Février à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LESAGE Norbert, Maire.

### **Présents :**

Mrs Norbert LESAGE - Arnaud CONDE - Gilbert LUBIN - Mmes Corinne FORVEILLE - Mélanie LECOUTURIER

### **Absents excusés :**

Samuel BEAUREPAIRE - Omar TOUZANI - Jacques VERTES - Nathalie JARDIN - Catherine MARIE - Alain MEILLON - Eric BAYEUX - Stéphane BARETTE - Daniel JOLY - Isabelle MIALDEA

**Elu secrétaire :** Arnaud Condé

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, « le conseil municipal ne délibère valablement que **lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente...** ». **Le quorum n'étant pas atteint**, le conseil n'est donc pas en mesure de statuer.

***Le conseil municipal sera à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle, la présente réunion est donc reportée au vendredi 6 mars 2015.***

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.



## REUNION CONSEIL MUNICIPAL Du 06 Mars 2015

L'an Deux mille quinze, le Vendredi 06 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par une deuxième convocation, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LESAGE Norbert, Maire.

### **Présents :**

Mrs Norbert LESAGE - Arnaud CONDE - Eric BAYEUX - Daniel JOLY - Omar TOUZANI- Alain MEILLON  
Mmes Corinne FORVEILLE - Mélanie LECOUTURIER - Nathalie JARDIN - Catherine MARIE

### **Absents excusés :**

- Samuel BEAUREPAIRE
- Isabelle MIALDEA donnant pouvoir à Alain MEILLON
- Stéphane BARETTE donnant pouvoir à Catherine MARIE
- Gilbert LUBIN donnant pouvoir à Norbert LESAGE

### **Absent :**

- Jacques VERTES

**Elue secrétaire :** Catherine MARIE

### **2015-02-01 : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le Budget 2015 :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du délai de préparation et de mise au vote du Budget Primitif 2015 dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre, et afin d'assurer la continuité des règlements durant cette période, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses réelles d'investissements avant le vote du budget primitif 2015.

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater antérieurement à l'adoption du budget primitif 2015, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits fixés ci-après :
  - Montant budgétisé 2014 : 301 096,29 Euros  
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunt »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 75 274,07 Euros (< 25 % x 301 096,29 €). Dans l'éventualité où des crédits seraient nécessaires, d'autres délibérations seraient prises le cas échéant.

### **Les dépenses d'investissements engagées dans cette délibération sont :**

2151 : Réseaux de voirie : 11 129.40 Euros (Scelles)

Soit un total à l'article 2151 = 11 129.40 Euros (Montant exact engagé).

21318 : Autres Bâtiments Publics : 634.00 Euros (Achat et installation d'un ballon d'eau chaude à l'école par l'Entreprise Fontaine Service)

Soit un total à l'article 21318 = 634.00 Euros (Montant exact engagé).

Ces dépenses seront inscrites au Budget 2015.

### **2015-02-02 : ETUDE PROJETS DE MUTUALISATION:**

Une nouvelle rencontre avec M. BAILLEUL Boris, chargé de mission VBI pour effectuer la synthèse de ce projet, sera sollicitée par Monsieur le Maire, afin que des précisions puissent être apportées aux membres du Conseil Municipal

### **2015-02-03 : ETUDE ENVIRONNEMENTALE:**

Monsieur le Maire a présenté 3 devis :

- AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT : 1 200€ TTC
- LAGRANDE Julien : 4 500€ TTC
- PACT ARIM DES PAYS NORMANDS : 1 722 € TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de retenir la Sté PACT ARIM dans un souci de cohérence de suivi du dossier P.L.U.

## 2015-02-04 : DEVIS VETEMENTS DE TRAVAIL:

Vêtements de travail pour les agents du service technique :

La société ANETT avait été approchée dans le cadre de la mise en place d'un système de location avec rotation des vêtements et blanchissage hebdomadaire. Cette solution a été abandonnée, jugée trop onéreuse pour les finances de la commune.

M. le Maire a donc présenté au conseil municipal un devis de la société TAMPLEU SPRIET de 495.30 € Hors Taxe, pour un achat groupé de vêtements de travail (chaussures de sécurité - pantalon- parka et blouson), permettant d'équiper les 3 agents des Ateliers.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents, d'autoriser M. le Maire, à passer commande des vêtements auprès de la Sté TAMPLEU.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits. La séance est levée à 23 heures.



## **LES SYMBOLES REPUBLICAINS**

### Quels sont les "SYMBOLES" représentant la "REPUBLIQUE" ? :

- **Le buste de Marianne** s'appelle ainsi car avant 1789, beaucoup de femmes s'appelaient Marianne. Brigitte Bardot a donné, pour la première fois ses traits à Marianne.
- **L'écharpe du Maire** se porte avec le bleu près du cou contrairement à celle du député qui porte le rouge près du cou
- **Le drapeau français** est constitué des couleurs de Paris : le bleu et le rouge et au milieu la couleur du roi : le blanc.
- La **Marseillaise** est le chant patriotique de la Révolution française, adopté par la France comme hymne national : une première fois par la Convention pendant neuf ans du 14 juillet 1795 jusqu'à l'Empire en 1804, puis définitivement en 1879 sous la Troisième République.

Les six premiers couplets sont écrits par Rouget de Lisle en 1792 pour l'Armée du Rhin à Strasbourg, à la suite de la déclaration de guerre de la France à l'Autriche. Dans ce contexte originel, la Marseillaise est un chant de guerre révolutionnaire, un hymne à la liberté, un appel patriotique à la mobilisation générale et une exhortation au combat contre la tyrannie et l'invasion étrangère.

La Marseillaise est décrétée chant national le 14 juillet 1795 (26 messidor an III) par la Convention, à l'initiative du Comité de salut public. Abandonnée en 1804 sous l'Empire et remplacée par le *Chant du départ*, elle est reprise en 1830 pendant la révolution des Trois Glorieuses qui porte Louis-Philippe Ier au pouvoir. Berlioz en élabore une orchestration qu'il dédie à Rouget de Lisle.

### LA DEVISE NATIONALE DE LA FRANCE

En 1789, la France révolutionnaire adopte la devise : "La Nation, la Loi, le Roi". Après la chute de la royauté en août 1792, et la proclamation de la République le 22 septembre 1792, les révolutionnaires adoptent la devise : « Unité, indivisibilité de la République, Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort ». En 1848, dans la grande illusion de la fraternité universelle et de la paix entre les peuples, la France républicaine adopte définitivement la devise **Liberté, Égalité, Fraternité**.

**Liberté**

L'idée de liberté est un des grands principes issu de la révolution de 1789. Elle figure à l'article I de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : " **Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.** "

« La liberté est un des droits imprescriptibles de l'homme » (article 2)

La Liberté.... C'est quoi ? Comment peut-on la définir ? :



- "Elle consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui". (article 4).
- "Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi, ne peut être empêché et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas" (article 5).
- "Nul ne peut être accusé, arrêté et détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites". (article 7). Il s'agit ici de la liberté individuelle face à la police et à la justice.
- "Nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi". (article 10). Cet article définit la liberté d'opinion.
- "La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. On peut donc parler, écrire, imprimer librement sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi" (article 11). Ici se trouve définie la liberté d'expression.

## **Égalité**

L'égalité des droits est aussi un des grands principes de 1789. Il figure dès l'article un de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Il interdit l'existence de privilèges, qui étaient la base de l'organisation sociale de la France avant la Révolution.

- "La loi doit être la même pour tous, soit qu'elle protège soit qu'elle punisse"(article 6)
- "Tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents" (article 6).
- "Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune (l'impôt) est indispensable, elle doit être également répartie entre les citoyens en raison de leurs facultés (moyens financiers) «. (article 13). Il crée l'égalité devant l'impôt.

## **Fraternité**

La fraternité n'apparaît pas dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Pourtant de nombreuses inscriptions la mentionnent comme étant une idée révolutionnaire. Il s'agit d'une fraternité entre les peuples européens face aux rois qui depuis des siècles, pour leur seul profit, font se battre les peuples pendant les guerres.

L'idée de fraternité est portée par la grande vague révolutionnaire qui va embraser l'Europe en 1848. En Allemagne, en Autriche, en France, en Italie, la population se soulève contre les princes. En France, les républicains de tendance socialiste souhaitent que la Révolution de février 1848 profite aux plus défavorisés. Ils luttent pour imposer le droit au travail ou le devoir pour la communauté nationale de prendre en charge ceux qui sont dans le besoin. Ils font inscrire dans la constitution de 1848 le principe de fraternité.

- "La République a pour principe, la Liberté, l'Égalité et la Fraternité » (article 4 du préambule de la Constitution de 1848)
- "Les citoyens doivent concourir au bien être commun en s'entraidant fraternellement les uns les autres" (article 4 du préambule)
- "La République doit par une assistance fraternelle assurer l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, des secours à ceux qui sont hors d'état de travailler". (article 8 du préambule). Il s'agit bien du principe de solidarité entre les habitants de la communauté nationale.

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### Nouveaux habitants

Vous êtes invités à vous présenter en Mairie munis de votre livret de famille pour les formalités administratives et pratiques (fichier électoral, recensement militaire, fichier « ordures ménagères »)

### Liste électorale

Pour pouvoir voter en 2016, les personnes nouvellement domiciliées sur la commune sont invitées à s'inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre 2015. Cette inscription prendra effet au 1er mars 2016.

### Recensement militaire



### Recensement

Tous les jeunes de nationalité française doivent se faire recenser dès l'âge de 16 ans et jusqu'à 3 mois au delà de la date anniversaire, à la mairie de leur domicile sur présentation :

- d'une pièce d'identité nationale,
- du livret de famille des parents
- d'un justificatif de domicile.

Une attestation de recensement leur sera remise.

**La Mairie ne délivrera pas de duplicata en cas de perte**



## AGENTS MUNICIPAUX

Le travail des agents de l'atelier municipal est très varié. Outre le fait qu'ils interviennent au besoin à l'intérieur des bâtiments municipaux, ils passent une grande partie de leur temps à l'extérieur pour l'entretien des haies, des sentiers, du cimetière, des pelouses etc.....

C'est pourquoi le Conseil Municipal a décidé de doter ces 3 agents de tenues complètes (blouson, pantalon et chaussures) adaptées au travail en extérieur.

Ces tenues sont équipées de bandes réfléchissantes, permettant de mieux les voir, particulièrement lorsqu'ils travaillent en bord de route.



Pascal, Marinette et Cédric dans leur nouvelle tenue



## DENOMINATION DES RUES - NUMEROTATION DES HABITATIONS

En 2014, la municipalité a entamé un travail de recherche et de collecte d'informations afin **d'effectuer la numérotation des habitations et la dénomination des rues de notre commune**. Aujourd'hui, nous sommes dans la phase finale de ce projet et nous remercions l'ensemble des interlocuteurs qui ont contribué à la faisabilité de cette action.

**La numérotation des habitations a été effectuée selon le procédé de la numération continue**, solution classique des numéros pairs à droite et impairs à gauche. **Les noms retenus, proviennent pour la plupart des dénominations de l'ancien cadastre, avec une actualisation pour certaines voies sans nom**. Ce programme rentre dans le cadre de l'aménagement du territoire et du développement durable en facilitant :

- L'accès des premiers secours et des soins
- Le développement des services à la personne
- Les déplacements à l'intérieur de la commune grâce à la technologie GPS
- Les livraisons
- Le facteur, qu'il soit référant, remplaçant ou saisonnier pourra trouver sans problème l'adresse des destinataires.

La pose des panneaux de rue sera effectuée par les employés communaux prochainement.

Le plaque de numérotation de votre habitation vous sera délivrée par portage, sa pose vous incombant

Nous comptons sur votre compréhension et votre diligence.

### Pour la pose, nous vous proposons 2 solutions :



#### 1<sup>er</sup> solution :

Les plaques de numérotation doivent être posées de façon visible à droite ou au-dessus de la porte d'entrée des bâtiments. Elles doivent être maintenues en bon état d'entretien. Mettre en œuvre cette solution lorsque le bâtiment est le long de la voie

publique. (ex : village, hameau...)

#### 2<sup>ème</sup> solution :

Lorsque les bâtiments sont en retrait de la voie publique, les plaques sont placées en limite de celle-ci sur la clôture ou sur un potelet à proximité du portail d'entrée.



**Votre première plaque vous est offerte par la Mairie.**

**En ce qui concerne les modalités d'information des tiers pour le changement de votre adresse, vous recevrez très prochainement un courrier de la poste vous indiquant la marche à suivre.**

**Vous êtes un sénior, vous avez un handicap... et vous avez besoin d'aide pour la pose de la plaque, n'hésitez pas à contacter la Mairie :**

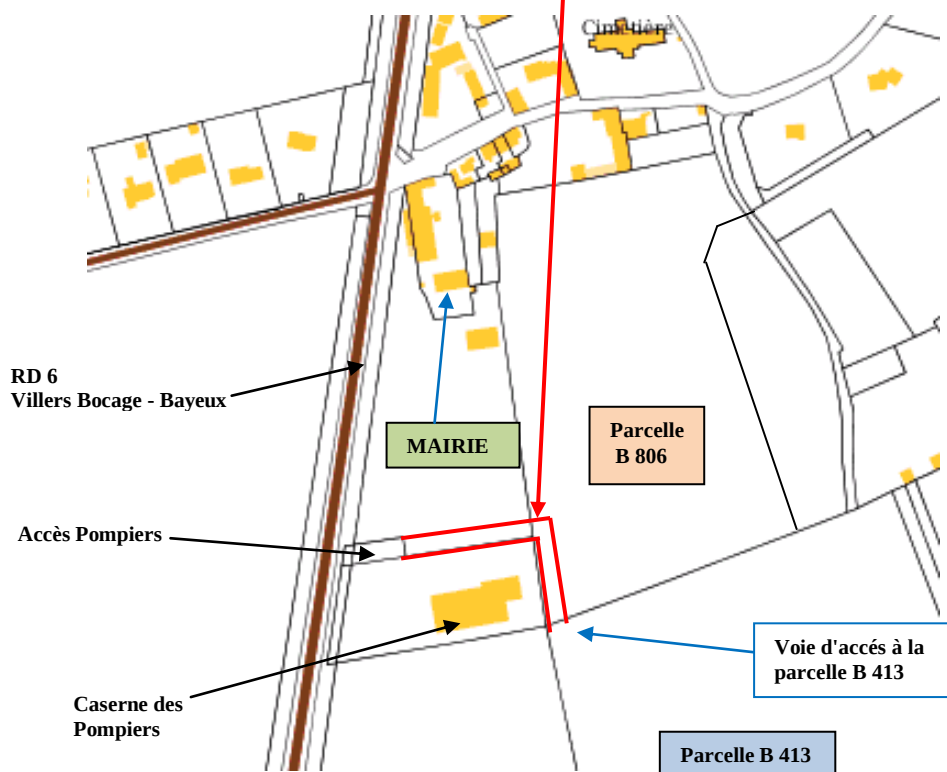
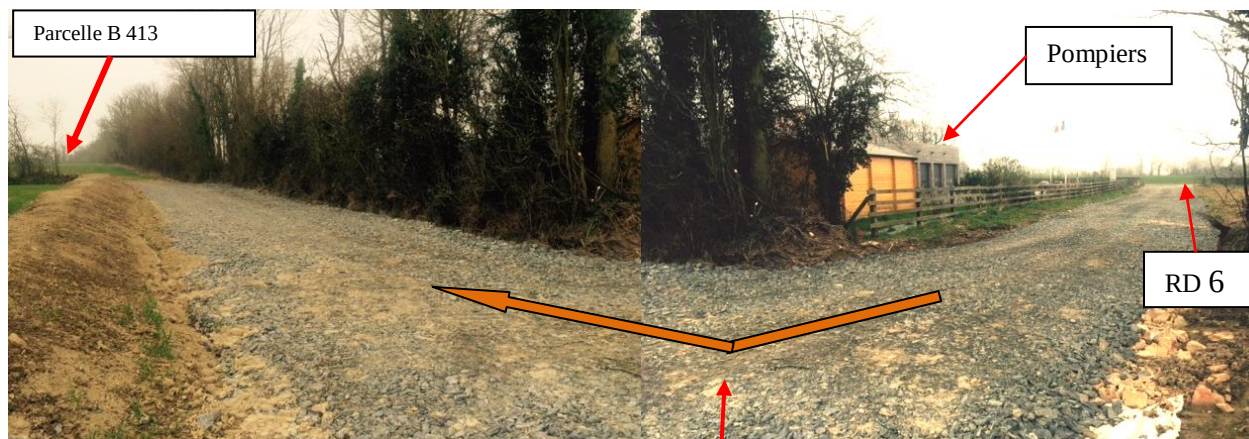
**Téléphone au : 02 31 77 01 66**

**ou**

**Email : mairie-villy-bocage@wanadoo.fr**



## DESENCLAVEMENT DE LA PARCELLE B 413



Suite à l'achat par la commune de la parcelle référencée B 806, il a fallu procéder au désenclavement de la parcelle B 413 pour permettre au cultivateur d'accéder à sa parcelle.



## LA TOURELLE SOUMISE A L'EPREUVE DU TEMPS

Elle allait fêter ses 160 ans au cours de l'année 2015, le temps semble avoir eu raison, en partie, de ce monument historique qui fut probablement érigé par M. le Vicomte Jean-Melchior de Rugy, châtelain de 1855 à 1867 sur la commune de Villy-Bocage.

La commune a pris un "arrêté de péril" interdisant l'accès à ce monument, du fait des dangers d'éboulements encore possibles. Les experts des bâtiments de France vont étudier les mesures à prendre afin de préserver l'édifice et éviter qu'il ne s'écroule en totalité.

### Historique :

Belvédère de chasse, pourvu à l'origine d'un escalier à vis dont les premiers degrés étaient en pierre, les suivants en bois, montait au sommet couronné de merlons de fantaisie purement décoratifs.

En 1943, les occupants allemands transformèrent la tourelle en poste de guet contre d'éventuels parachutistes alliés. Le sommet fut rasé et on remplaça les restes vermoulus de l'escalier par une échelle.

Les hommes de Villy-Bocage furent requis pendant la dernière guerre, pour y monter la garde à tour de rôle, ce qu'ils firent avec beaucoup de décontraction.



La Tourelle telle qu'elle se présentait à l'origine avec ses merlons décoratifs.

(Photo datée de 1930)



IDE électricité  
installation et dépanage

14310 villy bocage  
tel 06 04 40 06 64



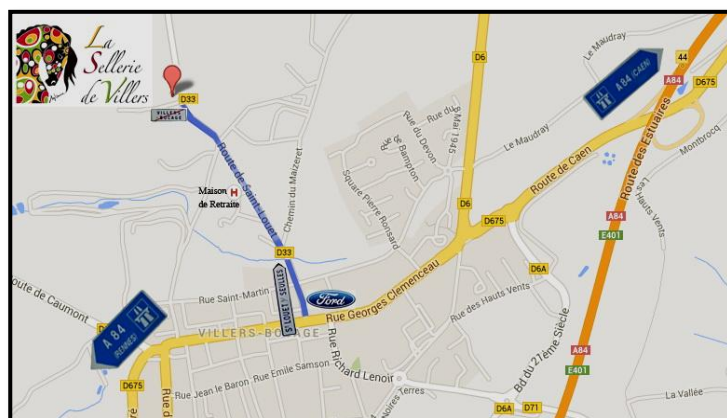
## LA SELLERIE DE VILLERS

(article Ouest France du 20/11/2013)

Installés route de St Louet, Valérie et Loïc Collin ont ouvert depuis 2013, un magasin spécialisé dans le matériel d'équitation. « **Propriétaires de chevaux et cavaliers dans le canton depuis 20 ans, nous avons l'envie de nous spécialiser dans l'équipement du cavalier et du cheval.** Notre magasin est d'une superficie de 110 m<sup>2</sup>. Nous proposons la vente de selles, couvertures, casques, cravaches, matériel d'entretien, matériel de clôture, auxquels s'ajoutent des aliments et compléments alimentaires. »



La Sellerie de Villers travaille à la demande et pratique des prix accessibles, mais commercialise aussi du haut de gamme comme la marque "TATTINI". À noter que ce magasin est également ouvert à une clientèle autre que celle du cheval, pour des vêtements, chaussures, chapeaux, etc. « **Ce magasin de proximité, est entouré de sept clubs équestres à moins de 15 km, il permet ainsi aux adeptes du cheval d'éviter de longs déplacements pour réaliser leurs achats.**





## INFOS - ECOLE



Les T.A.P. (Temps Activités Péri-scolaires) démarrés à la rentrée scolaire 2014 / 2015 font l'unanimité. Parents, Enfants, animateurs et enseignants sont satisfaits.

La fin du 2<sup>e</sup> cycle arrive, les enfants ont profité des multiples activités

CP

Avec les Malika les enfants ont peint avec leurs pieds et leurs mains !!

GS

Avec Charlotte et Marie, les grandes sections ont dansé et joué au jeu du miroir

CE1

Avec Marion, les enfants ont fait des séances de relaxation !

CE2-  
CM1

Avec Angélique et Muriel, les enfants ont bricolé des sapins de l'aveut !!

CM1-  
CM2

Avec Romain, les enfants ont fait des matchs d'improvisation !

Un nouveau cycle commence  
« la fête à travers le monde »

Janvier



En préparation de la rentrée 2015 / 2016, un groupe de travail composé de : représentants de Familiales Rurales, Directeur de l'Ecole, Elus, et représentants des Parents Elèves, réfléchit à la possibilité de mettre en place un PEDT (Projet Educatif Territorial), l'objectif étant de mobiliser toutes les ressources d'un territoire pour garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.



### Les CP-CE1 et les CM1-CM2 en visite chez leurs correspondants



Le 05 mars 2015 nous sommes partis en car à Hérouville Saint Clair pour rencontrer nos correspondants de l'école Freinet. C'était une première rencontre : jusqu'ici nous n'avions fait connaissance que par l'échange de lettres individuelles et collectives et de nos travaux de classe.

Nous avons passé la journée ensemble : jeux de société coopératifs, jeux sportifs, ateliers de construction, de lecture, de dessin... Nous avons aussi visité leur quartier et le centre d'Hérouville. Les CM1-CM2 ont suivi un parcours photo par petits groupes.

Nous disons un grand merci aux dix parents qui nous ont accompagnés !



## Pointillisme chez les CP-CE1

Voici une affiche que nous avons réalisée ensemble d'après le tableau de Georges Seurat, *Un dimanche après-midi à l'île de la Grande Jatte*.



## CM2 : Animation sur le cerveau

Jeudi 19 mars après-midi, M. Touzani et son équipe sont venus dans la classe pour nous faire découvrir le fonctionnement du cerveau. Nous avons observé des cerveaux de différents animaux. Nous avons appris à utiliser des tubes et des pipettes pour faire des solutions colorées. Nous avons pu nous allonger dans un (faux) IRM (imagerie par résonance magnétique), faire un jeu pour simuler la circulation de l'information nerveuse... Nous avons mesuré nos tours de crâne pour estimer la taille de nos cerveaux, qui n'a rien à voir avec l'intelligence !



# A@DEC

**Assistance Informatique**  
Domicile - Entreprises - Collectivités

**VENTE - INSTALLATION - DEPANNAGE - CONSEILS**  
PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

MATERIEL TOUTES MARQUES - LOGICIELS - INTERNET

RESEAUX D'ENTREPRISE - SECURITE - SAUVEGARDES

WINDOWS / LINUX - VIRTUALISATION

DEVELOPPEMENT & HEBERGEMENT WEB

Interventions rapides sur tout le Calvados

email : [aidec@aidec-info.com](mailto:aidec@aidec-info.com)

Rte de Saint Louet  
14310 VILLY BOCAGE

06 62 33 25 83  
02 31 97 01 42



[www.Mania-Concept.com](http://www.Mania-Concept.com)

Cédric MOUCHEL-VICHARD

Hameau de Fains  
14310 VILLY-BOCAGE  
FRANCE

06-15-92-58-76  
[contact@mania-concept.com](mailto:contact@mania-concept.com)

## INFOS ASSOCIATIVES



### Association Villy Village

Le 31 janvier 2015, l'association a tenu son assemblée générale, au cours de laquelle le bilan Moral et Financier de l'association a été commenté.

#### Rétrospective des activités de l'année 2014 :

- Randonnée pédestre
- Feu d'artifice pour les 25 ans de l'association
- Foire aux Greniers
- Soirée Soupe

#### Investissement de l'association :

- achat d'une friteuse électrique double bac

Les projets 2015 ont été évoqués lors de la réunion qui s'est tenue le 02 février dernier, et plus précisément :

- Une randonnée pédestre prévue le vendredi 26 juin 2015
- Traditionnelle Foire aux Greniers prévue le 12 septembre 2015 (avec initiation au tir à l'arc)
- Soirée soupe prévue en novembre (*date non encore fixée*)

Notre association est ouverte à tous :

- adhésion 10 € pour un couple
- 7 € pour une personne seule

Tous les adhérents font preuve d'une grande motivation, tant pour l'animation que la mise en place d'activités. Soyez certain(e) que vous serez accueilli(e) à bras ouverts, dans une ambiance de bonne humeur, et ce, dans le seul but de faire de notre commune, une commune vivante où il fait bon vivre ensemble.

.....rejoignez nous ....vos idées seront les bienvenues



Notre poisson  
a plus d'une "TOUR"  
dans son aquarium.....

AH.... AH.....AH..... Gloup's



**MAG - AGENCEMENT**

JAMONT ERIC : 06-32-46-86-39

magacement@orange.fr

MAG-AGENCEMENT SARL AU CAPITAL DE 20 000 €  
Siège Social : le moulin 14 310 villy-bocage  
Tel / Fax : 03-31-52-18-73

**Armelle coiffure**  
coiffeuse à domicile  
page facebook armelle coiffure

06.81.76.51.59

spécialiste des coiffure de mariée  
rdv du lundi au samedi



## Les Lucioles Villy-Bocage



Les "Lucioles" vont participer au cours des quatre mois à venir, à divers festivals et au Championnat de France qui lui se déroulera à DRAVEIL dans l'Essonne.

Les danses sont à ce jour finalisées et les costumes sont prêts. Début avril, premier festival au Havre, l'équipe est prête et a hâte de démontrer ses capacités....

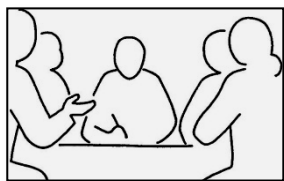
Nous leur souhaitons un plein succès lors de leurs diverses compétitions.

### Dates des festivals auxquels les "Lucioles" représenteront la commune de Villy-Bocage :

- Dimanche 5 avril 2015 : Festival du Havre
- Vendredi 1er mai 2015 : Championnat de France AFMF – à DRAVEIL (91210)
- Dimanche 10 mai 2015 : Festival à Saint Pierre Sur Dives
- Dimanche 7 juin 2015 : Festival d'Argences
- Dimanche 14 juin 2015 : Festival d'Airan
- Dimanche 5 juillet 2015 : Festival de Potigny



**Entraînements et répétitions sont les moyens incontournables qui mènent à la victoire.....**



## RELAIS PAROISSIAL

**Horaire de la messe dominicale église de Villy : 9h45**

### Semaine Sainte :

|                                       |                                                      |
|---------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Rameaux :                             | 9h45 à Villy                                         |
| Mardi-Saint messe Chrismale 31 mars : | 19h cathédrale de Bayeux                             |
| Jeudi -Saint 2 avril:                 | 19h Eglise de Villers-Bocage                         |
| Vendredi-Saint 3 avril :              | 15h Chemin de croix Eglise d'Epinay-sur-Odon         |
|                                       | 20h30 Office de la Passion à Caumont-L'éventé        |
| Veillée Pascale 4 avril :             | 20h église de Villers-Bocage et baptême de 2 adultes |
| Pâques :                              | 9h45 à Villy                                         |

### Partage de carême

Le Père Philippe Cenier entouré de son conseil paroissial a organisé une soirée «Bol de Soupe» vendredi 20 mars avec l'intervention de Sœur Marie-Bénédicte de la congrégation des petites sœurs des pauvres de Caen. Elles sont responsables d'une EHPAD et sont engagées dans l'accueil et le soin des personnes âgées pauvres et isolées. Elles opèrent dans de nombreux pays du monde et elles sont au total 2 400 petites sœurs des pauvres.



Cette congrégation a été fondée en 1839 par une servante, Jeanne Jugan (1792-1879), fille d'un marin pêcheur de Cancale (Ille-et-Vilaine), béatifiée par Jean Paul II en 1982 et canonisée, le 11 octobre 2009 par Benoît XVI. Nous étions nombreux à l'écouter puis nous avons partagé un bol de soupe et chacun a pu laisser une offrande.

## Antenne secours catholique :

Echange. Partage. Accompagnement des personnes en demande de conseils pour des démarches. Mise en relation des personnes en difficulté avec les interlocuteurs les mieux adaptés. Création d'un lien social. Mise en place d'ateliers cuisine et lecture.

Une permanence d'accueil et d'écoute est ouverte chaque Mercredi de 10h à 12h , au 13 rue des Ecoles à Villers-Bocage. Contact : 06.89.38.51.92

**1<sup>ère</sup> communion** dimanche 17 mai 10h30 église de Villy

**Profession de foi** dimanche 21 juin 10h30 église de Villy

## Beauté divine ! Musée de Normandie au château de Caen



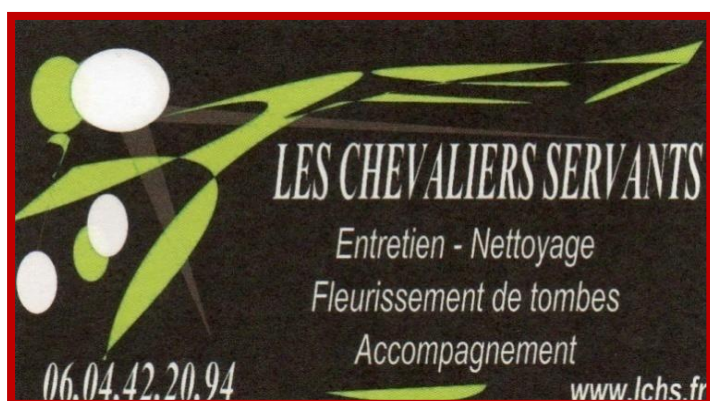
L'exposition caennaise accueille les plus belles œuvres (16e-20e siècles) des églises bas-normandes **du 7 février au 17 mai 2015.**

Noël, Chandeleur, Pâques, Ascension, Assomption, Toussaint,...sous l'angle des fêtes religieuses abandonnées ou rythmant encore notre calendrier, un parcours thématique invite à découvrir 42 toiles (l'une provient de l'église de Tournay-sur-Odon !) représentatives d'une reproduction picturale qui rassemble près de 3000 tableaux dans les églises paroissiales de Basse-Normandie.

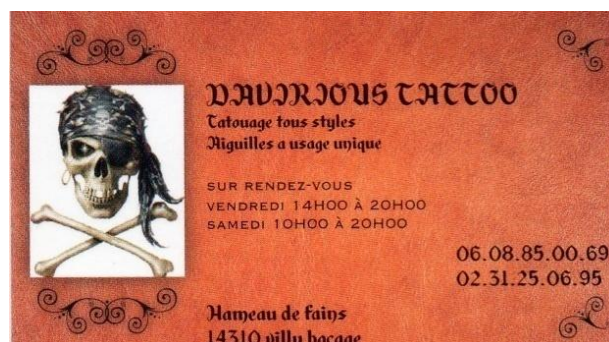
Des richesses insoupçonnées ont été révélées grâce au partenariat étroit entre la région de Basse-Normandie, les Conseils généraux du Calvados, de la Manche, de l'Orne et la Ville de Caen.

Type de public Adultes et familles (livrets jeux et espace enfants. Dès 4 ans)

Pour tous renseignements : <http://musee-de-normandie.caen.fr>

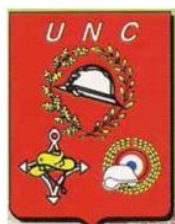



**LES CHEVALIERS SERVANTS**  
Entretien - Nettoyage  
Fleurissement de tombes  
Accompagnement  
06.04.42.20.94 [www.lchs.fr](http://www.lchs.fr)



**DAVIROUS TATTOO**  
Tatouage tous styles  
Aiguilles a usage unique  
SUR RENDEZ-VOUS  
VENDREDI 14H00 À 20H00  
SAMEDI 10H00 À 20H00  
06.08.85.00.69  
02.31.25.06.95  
Hameau de fains  
14310 villy bocage





## RABODANGES

Le JEUDI 03 SEPTEMBRE 2015

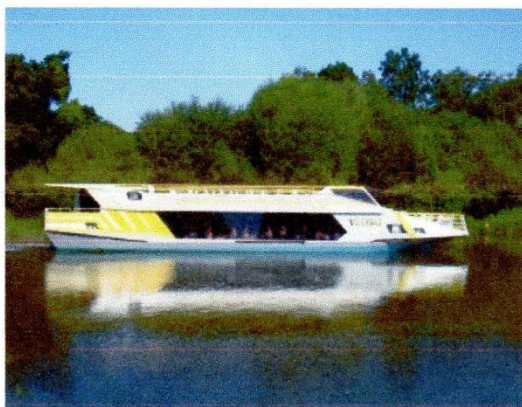
-----  
**AVEC LES ANCIENS COMBATTANTS DE VILLY-BOCAGE**

9h00 - Départ de Villy-Bocage (Derrière l'église de VILLY-BOCAGE)

9h10 - Départ de Villers-Bocage Salle Richard Lenoir,

Départ en direction de CONDE SUR NOIREAU. Arrivée à MENIL GONDOUIN en Suisse Normande, visite de l'église guidée insolite de Menil-Gondouin, une église « vivante et parlante » du 19<sup>ème</sup> siècle. Edifice, à nul autre entièrement peint(intérieur et extérieur) par l'abbé Paysant.

Déjeuner croisière sur le Lac de Rabodanges



L'après-midi, départ pour un circuit panoramique guidé dans un paysage creusé par les rivières de l'Orne et de la Rouvre, aux versants abrupts et escarpements rocheux, ce circuit vous permet de découvrir la partie ornaise de la Suisse normande avec ses sites grandioses. Tout au long de cet itinéraire, vous serez fasciné par le charme d'une nature préservée et fleurie.

Retour à Villy-Bocage et arrivée en soirée.



### PRIX COMPREND

Le transport en autocar, déjeuner boissons incluses

Les visites et entrées mentionnées au programme.

73 Euros par personne payables à l'inscription

**REPONSE POUR LE 20 JUILLET 2015**

-----  
**BULLETIN D'INSCRIPTION**

Chez Monsieur Maurice LEPOULTIER-Le Maizerais

14310 VILLY-BOCAGE Téléphone : 02 31 77 84 83 (Heures des Repas)

Nom et Prénom .....Nombre de personnes :.....

Adresse.....N° de téléphone : .... / .... / .... / .... / ....

Point de départ : VILLY-BOCAGE 9h00 Derrière l'église

VILLERS-BOCAGE 9h10 Salle Richard Lenoir

Ne seront prises en compte que les inscriptions  
accompagnées du règlement.





Cette année la Troupe Tonton Marcel a fait la révolution ! Révolution sous toutes ses formes :

- Révolte des jouets qui veulent sortir de leur boîte et s'amuser un peu,
- Révolte au potager des légumes qui en ont marre de se faire peler, trancher, cuire et manger par le jardinier,
- Ce n'était pas gagné non plus pour l'institutrice qui voulait monter un spectacle sur la révolution pour la ministre de la culture, les petits élèves acteurs ont révisé l'histoire à leur façon et fait perdre la boule à leur instit' !
- Il y a eu aussi du rififi à la maison de retraite : marre des piqûres, marre des médicaments...
- Même les organes du corps humain se sont révoltés face au cerveau qui s'érige en dictateur et veut tout régenter à sa manière, puisque c'est comme ça on fait grève !
- Bien sûr nous n'avons pas échappé à la révolution de 1789 mais cette fois-ci cela s'est plutôt bien terminé pour le marquis de Couillote qui a sauvé sa tête !
- Enfin les adultes, soixante-huitards attardés, nous ont fait revivre dans le fil rouge des épisodes de mai 68 sur les barricades : « CRS SS ! » contre « Etudiants gnan-gnan » les slogans ont fusé comme les bombes lacrymogènes et certains ne s'en sont pas sortis sans quelques coups, « les coups, oui ça fait mal ! » mais tout s'est bien fini dans une euphorie collective digne de la période hippie et nous avons laissé entrer le soleil dans nos oreilles et entre nos orteils !



L'année 2015 fut un bon cru, nous remercions les spectateurs toujours aussi nombreux et aussi fidèles et nous allons dès maintenant préparer le spectacle 2016 dont nous ne manquerons pas de vous parler dans le désormais célèbre 'mot du maire'. Un grand merci aussi à tous les acteurs et les bénévoles (plus de 80 personnes) de la troupe TTM qui se sont dépensés sans compter et gardons toujours l'esprit et la devise de notre fondateur : « **Faut qu'ça saute !** »

Vous pourrez retrouver des photos et des vidéos de nos spectacles sur notre site [www.troupetontonmarcel.com](http://www.troupetontonmarcel.com) et notre page facebook



web





## Centre Incendie et de Secours



En 2014, **les effectifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Calvados** ont réalisé : **44025 interventions** sur l'ensemble du territoire du département.

L'activité opérationnelle se répartit comme suit :

- ▶ 33464 interventions pour secours à personne
- ▶ 2862 interventions pour accidents sur la voie publique
- ▶ 2475 interventions pour feux
- ▶ 5224 interventions pour opérations diverses

**Plus d'info sur le Site : <https://www.sdis14.fr/spip.php?rubrique2>**

### Le C.I.S de Villy-Bocage

**Le centre d'incendie et de secours de Villy Bocage** a été construit en 2011. Il est situé route départementale 6, lieu dit "le jardin Thomas"

#### L'activité opérationnelle 2014

Pour un secteur principalement rural de 32 communes et une population de 15000 habitants environ.

En 2014, le CIS de Villy a effectué **995 interventions** dont :

- 632 secours à personnes
- 125 secours routiers
- 76 feux
- 162 opérations diverses

#### Les moyens humains :

- 52 Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV), dont :
- 1 officier SPV
- 7 sous-officiers
- 44 sapeurs et caporaux

et 1 sapeur-pompier professionnel officier

#### Moyens matériels

- 2 VSAV (Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes) - 1 VSR (Véhicule de Secours Routiers) - 1 VLC (Véhicule Léger de Commandement) - 1 VLU (Véhicule Léger Utilitaire) - 2 MPR (Motopompe Remorquable)
- 1 FPT (Fourgon Pompe-Tonne) - 1 CCF (Camion-citerne Feux de Forêts) - 1 VTU (Véhicule Tout Usage) - 1 DA (Dévidoir Automobile)

### AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS CIS Villy-BOCAGE

L'amicale des Sapeurs-Pompiers, vous invite à noter les dates de leurs prochaines festivités, ouvertes à tous publics :

#### **- Dimanche 27 septembre 2015**

Matinée Tripes au Centre de Secours de VILLY BOCAGE.

Renseignements M. LADROUE G. 06.68.81.89.88

#### **- Week-End du 7 et 8 novembre 2015**

Loto des Sapeurs-Pompiers Salle des fêtes de VILLY BOCAGE

Renseignements M. RAULT L. 06.61.72.24.42



## DETECTEUR DE FUMEE Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014

Un incendie se déclare toutes les deux minutes en France, causant 800 décès chaque année. Près de la moitié de ceux-ci pourraient être évités grâce à l'installation d'un détecteur de fumée.



Depuis le 8 mars 2015, tout logement doit être équipé d'un détecteur de fumée\* (loi ALUR)  
(\* Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové)

### - Article 3 :

Le propriétaire d'un logement installe dans celui-ci au moins un détecteur de fumée normalisé et s'assure, si le logement est mis en location, de son bon fonctionnement lors de l'établissement de l'état des lieux. **L'occupant d'un logement, qu'il soit locataire ou propriétaire, veille à l'entretien et au bon fonctionnement de ce dispositif et assure son renouvellement, si nécessaire, tant qu'il occupe le logement.**

Plus d'information sur le Site du SDIS : <https://www.sdis14.fr/?rubrique31>



Pour la nouvelle année, nous vous concoctons :

**“La foire aux vélos”** le dimanche 14 juin 2015, au plan d'eau de Le Locheur, avec une chorale éphémère, un atelier de réparation, une randonnée, une exposition sur un voyage dans les pays de l'Est...

**“La balade botanique gourmande”**, nous entraînera à la découverte, y compris gustative, des herbes folles avec nos guides botanistes. Attention cette année elle aura lieu à l'automne. Il faudra penser à vous inscrire le temps venu, les places sont limitées.

**“Par-Ci Par-l'Art”** 10ème édition !! Nous reviendrons sur une sélection des lieux qui ont marqué les précédents parcours, mais le choix est difficile... préparez de bonnes chaussures ! La traditionnelle fête de clôture de la saison “Mélomélodons-nous” sera cette année intégrée au “Par-Ci Par-l'Art”.

Des stages sur un week-end sont en préparation : arts plastiques avec Iziak, travail de l'osier, yoga des yeux... un gala de danse orientale.

Consultez notre site internet.... vous y retrouverez toutes les informations utiles !



## ASSAINISSEMENT (Rappel)

Les pétitionnaires éligibles aux conditions de l'Agence de l'Eau peuvent bénéficier actuellement de subventions pour la réhabilitation de leur assainissement non collectif en maîtrise d'ouvrage publique ou privée.

| Différence entre les deux maîtrises d'ouvrages :                                                                        | Maîtrise d'ouvrage publique<br>(Par conventions avec la communauté de communes)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Maîtrise d'ouvrage privée                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Vérification de l'éligibilité du dossier                                                                                | Par la Communauté de Communes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Si éligible, constitution du dossier                                                                                    | Signature de la « convention étude » avec la Communauté de Communes<br><br>La collectivité accompagne le pétitionnaire tout au long de la démarche                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Signature de la convention de mandat et du bon de commande avec dépôt des pièces justificatives à la Communauté de Communes                                                                                                                                    |
| Choix du bureau d'études                                                                                                | Par la Communauté de Communes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Par le pétitionnaire                                                                                                                                                                                                                                           |
| Autorisation de rejet                                                                                                   | Effectuée par la Communauté de communes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Demandée par le pétitionnaire avec assistance de la communauté de communes.                                                                                                                                                                                    |
| 1 <sup>er</sup> contrôle obligatoire SPANC (conception)                                                                 | Envoi de l'étude par la Communauté de Communes à Véolia pour l'instruction du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Choix de l'entreprise de travaux                                                                                        | Par la Communauté de Communes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Par le pétitionnaire                                                                                                                                                                                                                                           |
| Convention travaux                                                                                                      | Signature de la « convention travaux » auprès de la Communauté de Communes<br>(acceptation du pétitionnaire de s'engager pour les travaux présentés et de régler le solde de l'opération)                                                                                                                                                                                                                                                                  | /                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau                                                                       | Par la Communauté de Communes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Information aux pétitionnaires                                                                                          | Prise de RDV auprès du pétitionnaire par le Maître d'œuvre pour programmer la réunion de démarrage préalable aux travaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Envoi du courrier de notification qui stipule le montant de la subvention et l'autorisation de démarrage des travaux                                                                                                                                           |
| Constat d'huissier<br>(état du terrain et des abords)                                                                   | Effectué par la Communauté de Communes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | A l'appréciation du pétitionnaire                                                                                                                                                                                                                              |
| Suivi des travaux                                                                                                       | Effectué par le Maître d'œuvre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Effectué par le pétitionnaire                                                                                                                                                                                                                                  |
| 2 <sup>ème</sup> contrôle obligatoire SPANC : réalisation<br>(vérification de l'installation : ouvrages non recouverts) | Demandé par la Communauté de Communes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Demandé par le terrassier du pétitionnaire                                                                                                                                                                                                                     |
| Réception des travaux                                                                                                   | PV de réception effectué en présence d'un élu de la Communauté de Communes et du Cabinet de Maîtrise d'œuvre.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | PV de réception à effectuer par le pétitionnaire avec l'entreprise                                                                                                                                                                                             |
| Paiement des factures                                                                                                   | La Communauté de Communes paie directement les factures au bureau d'études, à l'huissier, à l'entreprise et refacture au pétitionnaire :<br><br>➢ 1 <sup>ère</sup> facture : le coût lié à l'étude de filière (qui sera subventionné si la convention travaux est signée)<br><br>➢ 2 <sup>ème</sup> facture : le solde de l'opération (étude de filière + Travaux + constat d'huissier + frais administratifs – subvention – étude de filière déjà réglée) | ➢ Le pétitionnaire règle toutes les factures directement au bureau d'études et à l'entreprise<br><br>➢ Sur facture acquittée, la Communauté de Communes demande à l'Agence de l'Eau le versement de la subvention et le reverse sur le compte du pétitionnaire |

### Les critères d'éligibilité (pour les 2 maîtrises d'ouvrage) :

➢ Avoir un contrôle de diagnostic en Priorité 1 « Réhabilitation urgente » ou Priorité 2 « Réhabilitation différée »

Si le diagnostic est effectué après le 1<sup>er</sup> juillet 2012 :

➢ Avoir un avis de diagnostic NON CONFORME Type A ou B

**Taux de subvention** : 60% d'un montant plafond. Ce montant déterminé par l'Agence de l'Eau est calculé en fonction du nombre de pièces principales de l'habitation et s'il est préconisé, dans l'étude de filière, l'installation d'un poste de relevage ou non.

### Votre contact :

Mme Sophie LEROY au 02.31.77.88.05  
les lundis, mercredis et vendredis de  
9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30





## DATES A RETENIR

| AVRIL 2015                                                           | MAI 2015                                                                                                                                                                                                                                                                    | JUIN 2015                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Les "LUCIOLES"</b><br>- Dimanche 5 avril 2015 : Festival du Havre | <b>Les "LUCIOLES"</b><br>- Vendredi 1er mai 2015 : Championnat de France AFMF – à DRAVEIL (91210)<br>- Dimanche 10 mai 2015 : Festival à Saint Pierre Sur Dives<br><br><b>RELAIS PAROISSIAL</b><br>1 <sup>ère</sup> communion dimanche 17 mai 10h30<br>église de Villy      | <b>Les "LUCIOLES"</b><br>- Dimanche 7 juin 2015 : Festival d'Argences<br>- Dimanche 14 juin 2015 : Festival d'Airan<br><br><b>ASSOCIATION VILLY VILLAGE</b><br>- le 26 Juin 2015 : Rando Nocturne départ 19 h accompagné par "la Lourre"<br><br><b>RELAIS PAROISSIAL</b><br>Profession de foi dimanche 21 juin 10h30<br>église de Villy |
| JUILLET 2015                                                         | SEPTEMBRE 2015                                                                                                                                                                                                                                                              | NOVEMBRE 2015                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                                                                      | <b>ASSOCIATION VILLY VILLAGE</b><br>- le 12 Septembre 2015 : Traditionnelle Foire aux Greniers<br><br><b>CASERNE DES POMPIERS</b><br>- Dimanche 27 septembre 2015<br>Matinée Tripes au Centre de Secours de VILLY BOCAGE.<br>Renseignements M. LADROUE G.<br>06.68.81.89.88 | <b>CASERNE DES POMPIERS</b><br>- WE du 7 et 8 novembre 2015<br>Loto des Sapeurs-Pompiers Salle des fêtes de VILLY BOCAGE<br>Renseignements M. RAULT L. 06.61.72.24.42                                                                                                                                                                   |



**ENT. VERITE LIONEL**  
**DEMOUSSAGE**  
 Charpente - Couverture  
 Gournay 14310 Villy Bocage  
 Tél : 02.31.73.21.49 / 06.28.57.49.20  
 Email : ent\_verite\_lionel@yahoo.fr

**WIM JANSSEN**  
 Sculpteur Plasticien  
 Créateur de Maquettes et Paysages  
 Le Buquet  
 14310 Villy Bocage  
 Tél : 02.31.77.81.44  
 Fax : 02.31.77.90.00



**TRAVAUX AGRICOLES**  
 ETA Michel COUTURE  
 « Le Gournay » 14310 Villy Bocage ☎ 02 31 77 02 84  
 ♻️ Vidange de Fosses Septique & Toutes Eaux (Entreprise Agréée)  
 ♻️ Epandage : Compost-Fumier-Lisier-Chaux Sèche & Humide  
 ♻️ Moisson-Ensilage : Semis-Transport etc...  
 Tous Travaux Agricoles



Près de chez vous,  
des légumes tout frais,  
directement du lieu de production

**Pierre Moisenier**  
 à Pierrelaye - VILLY BOCAGE  
 Tél-fax 02.31.77.16.37

Plan d'accès au dos

| NUMEROS UTILES                                                                                                                                                  |                                                                | NUMEROS UTILES                                                                                                                                            |                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| URGENCES EUROPEENNES                                                                                                                                            | 112                                                            | <b>MAIRIE</b><br>- Mardi et Vendredi de 16 h 15 à 18 h 30<br>- Samedi de 11 h à 12 h ( <i>sans secrétariat</i> )                                          | 02.31.77.01.66 |
| SAMU / Urgences médicales                                                                                                                                       | 15                                                             | Courriel : mairie-villy-bocage@wanadoo.fr                                                                                                                 |                |
| GENDARMERIE                                                                                                                                                     | 17                                                             | <b>RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES</b><br>- Vendredi matin ( <b>très tôt</b> )                                                                            |                |
| POMPIERS                                                                                                                                                        | 18                                                             | <b>DECHETTERIE DE MAISONCELLES-PELVEY</b><br>- Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi de 10 h à 12 h et 14 h à 17 h 45<br>- Mardi et Jeudi de 14 h à 17 h 45 |                |
| HOPITAL AUNAY S/ ODON                                                                                                                                           | 02.31.71.76.76                                                 |                                                                                                                                                           |                |
| C.H.U. de CAEN                                                                                                                                                  | 02.31.06.31.06<br>ou<br>02.31.27.27.27                         |                                                                                                                                                           |                |
| <b>MEDECINS</b><br>Cabinet Bourgois, Cléret, Condé, Laplanche<br>(lundi au vendredi 8 h à 19 h, samedi 8 h à 12 h)<br><br>Cabinet Prével<br><br>Cabinet Lacombe | 02.31.77.02.60<br><br><br>02.31.77.33.55<br><br>02.31.77.29.92 |                                                                                                                                                           |                |
| PHARMACIE DE GARDE                                                                                                                                              | 15                                                             |                                                                                                                                                           |                |
| <b>INFIRMIERES</b><br>Cabinet Asselot – Groult - Lemoigne<br><br>Cabinet Lecocq – Perrier                                                                       | 02.31.77.12.91<br><br>02.31.77.41.20                           |                                                                                                                                                           |                |
| SAEPB (Syndicat adduction eau Pré-Bocage)<br><br>GAZ DE France<br><br>EDF (Vire)                                                                                | 02.31.77.02.07<br><br>08.10.03.10.00<br><br>08.10.33.30.14     |                                                                                                                                                           |                |